



## Bureau des radiocommunications (BR)

Circulaire administrative  
CA/256

Le 19 avril 2021

### Aux Administrations des États Membres de l'UIT et aux Membres du Secteur des radiocommunications

Objet: **Résumé des conclusions de la vingt-huitième réunion du Groupe consultatif des radiocommunications**

Le Groupe consultatif des radiocommunications (GCR) a tenu sa vingt-huitième réunion du 29 mars au 1er avril 2021.

Compte tenu des discussions qui ont eu lieu lors de la réunion du GCR, il est important que les Administrations soient conscientes du fait que le GCR a reconnu que la promotion de l'égalité hommes-femmes visait non seulement à assurer une répartition plus équilibrée entre les hommes et les femmes, mais comportait aussi des aspects qualitatifs, et avait pour but de garantir que les connaissances précieuses et l'expérience utile acquises par les hommes et les femmes soient mises au service du progrès dans tous les domaines du Secteur des radiocommunications de l'UIT-R.

Dans cette optique, et afin de parvenir à l'égalité, à l'équité et à la parité hommes-femmes dans le cadre des travaux de l'UIT-R, le GCR encourage les Administrations, les Membres de Secteur et les six organisations régionales de télécommunication (APT, ASMG, UAT, CEPT, CITELE et RCC) à s'employer activement à garantir la participation des femmes aux réunions de l'UIT-R à tous les niveaux, à présenter des candidates à des postes à responsabilité et à encourager les femmes à exercer des fonctions de direction.

En outre, le GC-1 du GCR, dans le cadre de ses travaux, continuera d'envisager d'élaborer une nouvelle Résolution éventuelle de l'UIT-R intitulée «Promotion de l'égalité, de l'équité et de la parité hommes-femmes dans le Secteur des radiocommunications de l'UIT», pour examen par le GCR et soumission ultérieure à l'AR-23. À cette fin, les Administrations et les Membres du Secteur sont encouragés à participer à ces travaux tout au long de la période d'études s'étendant jusqu'à l'AR-23.

**Le résumé des conclusions de la réunion figure dans la Pièce jointe à la présente lettre.**

On trouvera des renseignements complémentaires sur cette réunion sur le site web du GCR, à l'adresse: [www.itu.int/ITU-R/go/RAG](http://www.itu.int/ITU-R/go/RAG).

Mario Maniewicz  
Directeur

**Pièce jointe: 1**

**Distribution:**

- Administrations des États Membres de l'UIT
- Membres du Secteur des radiocommunications
- Établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT
- Présidents et Vice-Présidents des commissions d'études des radiocommunications
- Président et Vice-Présidents du Groupe consultatif des radiocommunications
- Présidente et Vice-Présidents de la Réunion de préparation à la Conférence
- Membres du Comité du Règlement des radiocommunications
- Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directrice du Bureau de développement des télécommunications

## PIÈCE JOINTE

## RÉSUMÉ DES CONCLUSIONS DE LA VINGT-HUITIÈME RÉUNION DU GROUPE CONSULTATIF DES RADIOCOMMUNICATIONS

(Source: Doc. RAG20/TEMP/4Rév.3)

Point de l'ordre du jour	Sujet/ Document(s)	Conclusions
1	Remarques liminaires	<p>Le Président, M. Daniel Obam (Kenya), a officiellement déclaré la réunion ouverte.</p> <p>Dans ses remarques liminaires, le Président du GCR s'est félicité de la participation du Secrétaire général et des trois Directeurs, et a fait observer que leur participation témoignait d'un renforcement de la collaboration entre les Secteurs. En outre, M. Obam s'est dit heureux de voir tous les participants après cette année difficile, tout en prenant note de l'amélioration des plates-formes virtuelles depuis la dernière réunion du GCR.</p> <p>Le Secrétaire général de l'UIT a prononcé son allocution d'ouverture et a souligné que l'UIT s'était efforcée d'assurer la continuité des activités de manière virtuelle et avait apporté des améliorations considérables aux outils et aux plates-formes en ligne. Il s'est également félicité de la mise en œuvre de la Déclaration sur l'égalité hommes-femmes et des travaux menés par le Groupe de travail par correspondance du GCR sur l'égalité hommes-femmes, pour améliorer la participation des femmes aux postes de direction de l'UIT-R.</p> <p>Le Directeur du BR a fait observer qu'une année s'était écoulée depuis que l'UIT avait mis en place le télétravail et que le Bureau des radiocommunications avait néanmoins continué de respecter les délais de publication, de mettre à jour ses systèmes et ses bases de données, de traiter les fiches de notification des réseaux à satellite et des réseaux de Terre et d'appuyer la tenue de nombreuses manifestations virtuelles qui ont enregistré un niveau de participation record. Le Directeur, M. Maniewicz, a remercié les responsables des commissions d'études et des groupes de travail de l'UIT-R, ainsi que tous les Membres de l'UIT-R, pour la résilience et la souplesse dont ils ont fait preuve malgré ces circonstances difficiles.</p> <p>Le Directeur du TSB a souhaité la bienvenue aux participants et les a remerciés de l'avoir invité à prendre la parole devant le GCR. Il a pris acte du renforcement de la coopération entre l'UIT-R et l'UIT-T ainsi que des travaux menés par le TSB dans le cadre des préparatifs de l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications.</p> <p>La Directrice du BDT a mis l'accent sur la poursuite du partenariat et de la collaboration entre les Bureaux et a fait mention de plusieurs projets au titre desquels le BDT s'appuie sur le concours du BR, par exemple le projet GIGA (connectivité des écoles), l'Initiative PRIDA pour l'Afrique, les séminaires régionaux des radiocommunications (RRS), la Résolution 9 de la CMDT, le Centre international d'innovation numérique (I-CoDI) et l'équipe spéciale de l'UIT pour la jeunesse. Elle a également remercié le BR pour l'initiative «Un Réseau des femmes» et a évoqué la création d'un programme analogue pour l'UIT-D.</p>

Point de l'ordre du jour	Sujet/ Document(s)	Conclusions
2	Adoption de l'ordre du jour  Document du GCR: ADM/2	Le projet d'ordre du jour (Doc. RAG21/ADM/2) a été adopté sans modification.
3	Questions relatives au Conseil  Documents du GCR: RAG21/26 (§ 2), 26 Corr.1(§ 2.3), 26-Add.2	<p>Le GCR a pris note des renseignements fournis concernant le recouvrement des coûts pour le traitement des fiches de notification de réseaux à satellite.</p> <p>Étant donné que les questions budgétaires relèvent de la compétence du Conseil de l'UIT, le GCR a pris note des renseignements fournis concernant le budget pour l'exercice 2020-2021 et le projet de budget pour l'exercice 2022-2023. Le Directeur a précisé aux participants à la réunion du GCR que le BR avait fait preuve de la plus grande diligence pour pourvoir les postes qui étaient précédemment vacants au sein du Bureau et qu'il ne prévoyait pas de réaliser le même montant d'économies que les années précédentes. En ce qui concerne les produits qu'il est prévu de tirer des publications, le Directeur a expliqué que le budget des publications suit le cycle normal, les publications étant plus nombreuses durant les deux premières années suivant une conférence qu'au cours des deux dernières années.</p> <p>En ce qui concerne l'examen et la mise à jour demandés du Document C14/INF/4, qui doit être soumis au Groupe de travail du Conseil sur l'utilisation des langues, le GCR a entériné la mise à jour proposée dans l'Annexe du Document RAG21/26 et a également approuvé l'adjonction dans le tableau d'une rubrique sur les «pages web», comme indiqué dans l'Annexe 1 de ce document, pour tenir compte de ce qui constitue à présent la pratique habituelle suivie dans les Secteurs.</p> <p>S'agissant de l'avis demandé par le GCR au Directeur quant à sa contribution aux travaux du Groupe d'experts sur le Règlement des télécommunications internationales (EG-RTI), le GCR a informé le Directeur qu'il pourrait décider, le cas échéant, de la nature de sa contribution aux travaux de ce Groupe.</p> <p>Le GCR a pris note, en les approuvant, des vues exprimées dans le Document RAG21/33, soumis par la délégation de la Chine. Le GCR s'est également félicité des informations actualisées fournies par le Département des services informatiques de l'UIT sur les différentes plates-formes virtuelles de l'UIT utilisées lors des réunions et manifestations de l'Union, notamment les capacités et les fonctionnalités de chaque plate-forme et l'importance de disposer de plusieurs solutions pour assurer la continuité des activités.</p> <p>Certaines Administrations ont indiqué qu'il serait utile de disposer d'une plate-forme commune à l'UIT, dans un souci de cohérence, et qu'il était nécessaire de réfléchir à la façon dont ces plates-formes continueront de faciliter les travaux après la pandémie.</p> <p>Le GCR a demandé au Directeur du BR de transmettre le Document RAG21/ 33 au Groupe spécialisé sur la plate-forme de participation à distance de l'UIT et au Groupe spécial chargé de la coordination intersectorielle de l'UIT, et de présenter des informations plus détaillées sur les plates-formes à distance lors de la prochaine réunion du GCR.</p>
4	Mise en œuvre des décisions de la CMR-19  Document du GCR: 26	<p>Le GCR a pris note du rapport sur les incidences financières des décisions de la CMR-19 et du fait que le financement de tous les projets de conception de logiciels était assuré au titre de l'excédent découlant de la mise en œuvre du budget pour 2020 prévu par le BR, par suite de l'annulation de missions et des réunions physiques de l'UIT-R.</p> <p>En outre, le GCR a noté que les crédits destinés à couvrir les coûts estimatifs, calculés par la CMR-19, afférents à la préparation de certains points de l'ordre du jour de la CMR-23 devraient être obtenus sur la base des informations additionnelles que fournira le BR,</p>

Point de l'ordre du jour	Sujet/ Document(s)	Conclusions
		<p>comme indiqué ci-dessous. Le GCR a noté que les besoins budgétaires liés à la préparation de ces points particuliers de l'ordre du jour de la CMR-23 devraient être modifiés à terme, lorsque la date de retour aux réunions physiques sera connue. Il a également été admis que ces points de l'ordre du jour étaient complexes, que certaines CE/certains GT avaient créé de nombreux groupes de travail par correspondance pour examiner les aspects de ces points de l'ordre du jour qui les concernent, et que les caractéristiques de système aux fins des études connexes devaient être définies à la mi-2021. En conséquence, la possibilité d'établir de meilleures estimations à l'avenir dépendra de nombreux facteurs, notamment la date – actuellement impossible à prévoir – à laquelle l'UIT-R recommencera à tenir des réunions physiques.</p> <p>Le GCR a demandé au Directeur du BR de lui présenter à sa prochaine réunion des informations sur les coûts réels des activités déjà menées et sur les estimations des activités futures.</p> <p>Le GCR a pris note avec satisfaction des informations fournies concernant la mise en œuvre des décisions de la CMR-19 relatives aux services de Terre, aux services spatiaux et aux autres mesures prises en application des décisions de la CMR-19.</p>
5	<p>Ordre du jour, dates et lieu de la CMR-23 et travaux préparatoires connexes</p> <p>Documents du GCR: 26 + Corr.2</p>	<p>Le GCR a pris note avec satisfaction du rapport sur les travaux préparatoires en vue de la CMR-23.</p> <p>Le GCR a noté que le Conseil à sa session de 2021 mettrait à jour la Résolution 1399, afin de fixer la date précise de la CMR-23, et s'est félicité de l'invitation du Gouvernement des Émirats arabes unis en vue d'accueillir cette conférence.</p> <p>Le GCR s'est félicité des efforts déployés par le BR, le Directeur, la Directrice adjointe, les chefs de Département et l'ensemble du personnel du BR pour le travail inlassable qu'ils ont accompli et la contribution précieuse qu'ils ont apportée, au-delà de ce que l'on était en droit d'attendre.</p> <p>Le GCR a noté qu'il était difficile de mener à bien les études techniques en vue de la CMR-23 pendant cette période où il n'est pas possible de tenir des réunions physiques. Étant donné qu'il a été convenu que la CMR-23 se tiendrait au quatrième trimestre de 2023, le Directeur du BR a été invité à rechercher des options possibles pour améliorer les travaux préparatoires de l'UIT-R, au cas où il faudrait continuer d'organiser des réunions virtuelles l'année prochaine.</p>
6	<p>Activités des commissions d'études</p> <p>Documents du GCR: 26, 26-Add.1, 28</p>	<p>Le GCR a pris note du rapport du Département des commissions d'études de l'UIT-R figurant dans le Document RAG21/26 Add.1.</p> <p>Le GCR a exprimé sa gratitude au Département des commissions d'études du BR, et tout particulièrement aux Conseillers des commissions d'études, pour leur précieux concours et leur professionnalisme, et a remercié les Départements des services spatiaux et des services de Terre du BR pour leurs contributions techniques, notamment leurs précieuses contributions en matière de statistiques, et en particulier celles qui se rapportent aux points de l'ordre du jour de la CMR-23 ainsi qu'aux travaux connexes menés par les commissions d'études de l'UIT-R.</p> <p>Le GCR a examiné certaines mesures visant à encourager le bon déroulement des réunions de l'UIT-R, notamment en mode virtuel. L'une de ces mesures consiste à poster les ordres du jour des groupes de travail, dans la mesure du possible, sous la forme de documents ADM.</p> <p>Le GCR a appuyé la demande visant à encourager les Présidents des commissions d'études et des groupes de travail de l'UIT-R à recourir aux mécanismes existants pour transmettre aux commissions d'études concernées de l'UIT-D des résumés des résultats obtenus récemment par leur commission d'études ou leur groupe de travail.</p>

Point de l'ordre du jour	Sujet/ Document(s)	Conclusions
		<p>Le GCR a recommandé au Directeur d'étudier la possibilité d'affiner encore les lignes directrices existantes, afin d'améliorer le déroulement en ligne des réunions.</p> <p>Le GCR a noté que les Règles générales régissant les conférences, assemblées et réunions de l'Union s'appliquaient aux réunions de l'UIT-R et que la stricte application de ces Règles était nécessaire pour faire progresser les travaux.</p> <p>Le GCR a prié le BR de tenir à jour les pages web des commissions d'études.</p> <p>Le GCR a pris note du Document RAG21/28 relatif aux notes de liaison et a décidé, à l'issue d'un débat sur les avantages et inconvénients de la proposition, de ne pas apporter de modifications aux lignes directrices pour ce qui est de l'approbation des notes de liaison par les groupes de travail.</p>
7	<p>Activités intersectorielles</p> <p>Documents du GCR: 25, 34</p>	<p>Le GCR a pris note avec satisfaction de la note de liaison figurant dans le Document RAG21/25 et a estimé que la question soulevée dans ce document avait déjà été traitée par les groupes de travail concernés.</p> <p>Le GCR a pris acte de la note de liaison figurant dans le document RAG21/34 et a remercié M. Fabio Bigi pour le rapport et les travaux effectués au sein du Groupe ISCG. En ce qui concerne la mise à jour des tableaux de correspondance figurant dans la Pièce jointe 2 du Document RAG21/34, le GCR propose que le travail de mise en correspondance intersectorielle proprement dit continue d'être effectué par le BDT, le BR et le TSB.</p> <p>Le GCR a également pris note de la confirmation par M. Buonomo selon laquelle le tableau de correspondance figurant dans le Document RAG21/34 est examiné périodiquement par le Département des commissions d'études du BR et qu'il est actuellement à jour.</p> <p>Le GCR invite le Groupe ISCG à examiner les propositions formulées au cours de la réunion du GCR, y compris celle visant à harmoniser les lignes directrices sur la façon d'indiquer les principales réalisations/les principaux produits des Secteurs de l'UIT-R et de l'UIT-T qui seront transmis à l'UIT-D à l'appui de leurs activités, en particulier sur les thèmes présentant un intérêt particulier pour les pays en développement.</p> <p>Le GCR a relevé qu'il y avait eu des problèmes d'inscription à la réunion du Groupe ISCG tenue le 12 mars 2021. Les participants ont été informés que le Secrétariat général de l'UIT créait actuellement une page web du Groupe ISCG et mettait en place un processus d'inscription destiné à faciliter une plus large participation aux réunions de ce Groupe. Le GCR s'est également félicité de constater que le Groupe ISCG avait invité les membres du GCR à participer à sa prochaine réunion, qui aura lieu le 1er septembre 2021, et à s'inscrire sur la liste de diffusion du Groupe ISCG reproduite <a href="#">ici</a>.</p> <p>Le GCR a rappelé que ses représentants sont les Vice-Présidents originaires du Cameroun et du Mexique.</p> <p>Le GCR a souligné l'importance de la coordination intersectorielle et insisté sur la nécessité de continuer d'appuyer les activités du Groupe ISCG.</p>
8	<p>Projet de plan opérationnel (section consacrée au BR)</p> <p>Documents du GCR: 26, 27</p>	<p>Le GCR a pris note du projet de Plan opérationnel quadriennal glissant de l'UIT-R pour la période 2022-2025. Le GCR a pris note des observations du Directeur selon lesquelles il s'agit d'un document de synthèse de l'Union comportant une partie expressément consacrée à l'UIT-R.</p>

Point de l'ordre du jour	Sujet/ Document(s)	Conclusions
		Le GCR a recommandé au Directeur d'envisager, dans la mesure du possible, d'utiliser des indicateurs déterminés à partir des données obtenues auprès de sources ouvertes (par exemple les bases de données et documents de l'UIT, d'organismes du système des Nations Unies et d'autres sources faisant autorité).
9	Système d'information du BR  Documents du GCR: 26, 29	<p>Le GCR a pris note de l'exposé sur les logiciels et outils pour les services de Terre ainsi que sur d'autres logiciels et outils. Il a remercié le Directeur, et tout particulièrement M. Bachar Abou-Chanab, ainsi que l'ensemble du personnel du BR ayant participé à l'élaboration de ces outils logiciels. Le GCR a encouragé le Directeur à poursuivre la mise à jour de tous ces outils, en tenant compte du RR et des Règles de procédure en vigueur, ainsi que des besoins et des commentaires des utilisateurs. Pour ce qui est des outils qu'offre le Règlement des radiocommunications, le GCR a noté que, lorsque cela est possible, les fonctionnaires du BR participant aux réunions régionales pouvaient présenter les outils et recueillir des informations en retour en vue d'apporter de nouvelles améliorations. Le GCR a noté que le Directeur avait expliqué que ces outils seraient élaborés pour faciliter l'accès de tous les membres, en particulier les pays en développement, aux ressources que constitue le spectre des fréquences radioélectriques, conformément au Règlement des radiocommunications. Le GCR encourage les pays en développement, en particulier, à utiliser ces outils et à faire part de leurs observations au BR. Enfin, le GCR a noté qu'il était nécessaire de publier ces outils dans les autres langues de l'Union.</p> <p>Le GCR a pris note de l'exposé sur la conception de logiciels relatifs aux services spatiaux et a remercié le Directeur et la Division des logiciels pour les applications de l'espace du BR pour les outils mis au point en application des Résolutions 907 et 908. Le GCR a remercié l'Administration du Japon pour sa généreuse contribution et pour l'expert qu'elle a mis à disposition aux fins de la mise en œuvre de la Résolution 908. Le GCR prie le Directeur de poursuivre ces travaux et de maintenir toutes les fonctionnalités dans les nouveaux outils. En outre, le GCR a recommandé au Directeur de demander aux Administrations et aux commissions d'études de faire part de leurs observations et de réfléchir à la façon dont ces outils peuvent faciliter leur travail. Enfin, le GCR a demandé au Directeur de lui présenter à sa prochaine réunion un exposé sur l'utilisation des outils d'analyse de données au sein du BR.</p> <p>Le GCR a pris note avec satisfaction des informations et des propositions présentées par le Japon dans le Document RAG21/29. Le GCR partage l'avis du Directeur selon lequel il y a lieu de remercier le Japon et de lui rendre hommage pour la contribution qu'il apporte aux travaux du BR depuis de nombreuses années, tant sur le plan financier que sur celui des experts concernés. Il estime que les améliorations apportées en conséquence aux outils du BR sont utiles à la fois aux pays développés et aux pays en développement, ce qui est l'objectif même du BR.</p> <p>Le GCR a demandé au BR de tenir compte des propositions du Japon figurant dans le Document RAG21/29, tout en prenant en considération la charge de travail, les priorités, les ressources, la disponibilité de personnel et les besoins des pays en développement. En outre, le GCR a noté que les membres ont indiqué qu'il était nécessaire de continuer de fournir des outils logiciels pouvant être utilisés en mode non connecté, ainsi que des outils reposant entièrement sur le web.</p>
10	Rapport du GC-1 du GCR sur l'égalité hommes-femmes  Document du GCR: 30	Le GCR a pris note du rapport d'activité du Groupe de travail par correspondance (CG) sur la mise en œuvre de la Déclaration sur l'égalité hommes-femmes adoptée par la CMR-19 (Document RAG21/30 et notes de liaison proposées jointes en annexe). Il a été décidé de soumettre au Directeur du BR, en plus du texte ci-dessous, un projet de texte à examiner, en vue de l'inclure dans la Lettre circulaire sur les résultats de la réunion de 2021 du GCR, compte tenu des discussions en la matière lors de la 28ème réunion du GCR, ainsi que des autres informations mises à disposition sur le site web de l'UIT sur ce sujet.

Point de l'ordre du jour	Sujet/ Document(s)	Conclusions
		Le GCR invite tous les Présidents des commissions d'études et des groupes de travail à continuer d'appuyer, dans la mesure du possible, l'égalité, l'équité et la parité hommes-femmes, en encourageant la désignation de femmes aux fonctions de direction au sein des groupes de travail et des groupes de Rapporteur, notamment en tant que Présidentes, Vice-Présidentes et Rapporteurs.
11	Mandat du CG-2 du GCR chargé de la révision éventuelle des Résolutions UIT-R 1-8 et 15-6  Document du GCR: 31	Le GCR a approuvé le mandat du Groupe de travail par correspondance 2 du GCR chargé de la révision éventuelle de la Résolution UIT-R 1-8 (GC-2 du GCR), tel qu'il figure dans l'Annexe 2 du présent document.
12	Sensibilisation des membres  Document du GCR: 26	<p>Le GCR a remercié le BR pour son travail de sensibilisation des membres et pour les mesures qu'il a prises afin d'apporter un appui aux pays, en particulier concernant l'application de la Résolution 559, et l'a prié de poursuivre son action dans ce sens.</p> <p>Le GCR a pris note de la demande invitant le BR à faciliter l'accès à la version MS Word de l'édition de 2020 du Règlement des radiocommunications, en plus des versions déjà mentionnées sur les pages web des CE/GT de l'UIT-R. Le Directeur a indiqué que cela devrait être possible après consultation du Secrétariat général. Au cours de la présentation précédente de la Section 5 du Document RAG21/26, les participants ont été informés que la <a href="#">version préliminaire de l'outil CPI pour la CMR-23</a> (disponible sur la page web de la RPC), qui permet de sélectionner et d'extraire des textes du RR selon un gabarit et un format de document MS Word appropriés, en vue de leur utilisation pour la soumission de contributions aux commissions d'études et de propositions à la CMR-23, était désormais accessible.</p> <p>Le GCR a invité le Directeur à poursuivre ses efforts en ce qui concerne l'utilisation de toutes les langues officielles de l'UIT sur un pied d'égalité, en accordant une attention particulière aux pages web du BR. Il a également pris acte des difficultés évoquées par le Directeur pour harmoniser les pages web et s'est félicité de l'aide apportée par les Membres pour assurer cette harmonisation.</p>
13	Date de la prochaine réunion	La réunion de 2022 du GCR se tiendra durant le premier semestre de 2022.
14	Divers	Les Présidents et Vice-Présidents des commissions d'études et des groupes de travail sont encouragés à participer aux réunions du GCR.


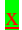























#### ANNEXES:

ANNEXE 1: Mise à jour du Document C14/INF/4

ANNEXE 2: Mandat du Groupe de travail par correspondance 2 du GCR chargé de la révision éventuelle de la Résolution UIT-R 1-8 (GC-2 du GCR)



## ANNEXE 1

UIT-R	Langues						Remarques
	E	A	C	S	F	R	
<b>1) Assemblée des radiocommunications</b>							
Interprétation	x	x	x	x	x	x	
Contributions	x	x	x	x	x	x	
Série 1 000	x	x	x	x	x	x	
Ordres du jour	x	x	x	x	x	x	
Documents d'information	x						Dépend du contenu
Liste des participants	x						
Résolutions	x	x	x	x	x	x	
<a href="#">Page web</a>							
<b>2) CMR</b>							
Interprétation	x	x	x	x	x	x	
Ordre du jour de la Conférence	x	x	x	x	x	x	
Rapports/contributions/propositions	x	x	x	x	x	x	
Documents de travail/temporaires	x	x	x	x	x	x	
Programmes quotidiens	x	x	x	x	x	x	
Documents administratifs	x	x	x	x	x	x	
Documents d'information	x	x	x	x	x	x	Dépend du contenu
Liste des participants	x						
Procès-verbaux	x	x	x	x	x	x	
Actes finals provisoires	x	x	x	x	x	x	
<a href="#">Page web</a>							
<b>3) Séances d'information pour les CMR<sup>1</sup></b>							
Interprétation	x	x	x	x	x	x	
<b>4a) GCR</b>							
Interprétation	x	x	x	x	x	x	
Contributions	x	x	x	x	x	x	
Documents temporaires	x						
Résumé des conclusions du GCR	x	x	x	x	x	x	
<a href="#">Page web</a>							
<b>4b) Commissions d'études</b>							
Interprétation	x	x	x	x	x	x	
Tous types de documents	x						
<a href="#">Page web</a>							

<sup>1</sup> Résolution 72 (Rév.CMR-07).

UIT-R	Langues						Remarques
	E	A	C	S	F	R	
<b><u>5) RRB</u></b>							
Interprétation	x	x	x	x	x	x	Dépend de la composition du Comité
Tous types de documents	x	x	x	x	x	x	
Page web	x	x	x	x	x	x	
<b><u>6) Séminaires mondiaux des radiocommunications</u></b>							
Interprétation	x	x	x	x	x	x	Séances plénières uniquement
Documents	x	x	x	x	x	x	
Présentations	x						
Page web	x	x	x	x	x	x	
<b><u>7) Publications</u></b>							
Recommandations approuvées	x	x	x	x	x	x	
Rapports UIT-R	x	x	x	x	x	x	Dépend du contenu
Manuels	x	x	x	x	x	x	Dépend du contenu
Vœux	x	x	x	x	x	x	
Règlement des radiocommunications	x	x	x	x	x	x	
BR-IFIC	x	x	x	x	x	x	
Préface à la LIF	x	x	x	x	x	x	
Règles de procédure	x	x	x	x	x	x	
Actes finals (version définitive)	x	x	x	x	x	x	
Horaires saisonniers de radiodiffusion en ondes décamétriques	x			x	x		
Manuel sur le service maritime	x	x	x	x	x	x	
Publications de service de l'UIT (service maritime)	x	x	x	x	x	x	
Listes	x	x	x	x	x	x	
<b><u>8) Documents administratifs</u></b>							
Circulaires	x	x	x	x	x	x	Hormis les circulaires concernant les groupes de travail/groupes d'action (en anglais uniquement)
Annexes	x	x	x	x	x	x	Dépend du contenu
Matériel promotionnel et site web	x	x	x	x	x	x	Dépend du contenu
Informations générales à l'intention des délégués	x	x	x	x	x	x	Dépend du contenu

## ANNEXE 2

**Mandat du Groupe de travail par correspondance 2 du GCR chargé de la révision éventuelle de la Résolution UIT-R 1-8 (GC-2 du GCR)****Introduction**

Conformément aux § A1.4.1 à A1.4.4 de la Résolution UIT-R 1-8, l'Assemblée des radiocommunications de 2019 (Document [RA19/84](#)) a invité le GCR «à déterminer les modifications qui pourraient être apportées à la Résolution UIT-R 1 concernant les procédures d'approbation à suivre lorsqu'un texte se rapporte à des thèmes intéressant plusieurs CE» et «à examiner la durée maximale du mandat des Présidents des Groupes de travail des radiocommunications». Compte tenu des propositions soumises par les États Membres et les Membres de Secteur, et après consultation des Présidents des commissions d'études, le Groupe de travail par correspondance 2 du GCR (GC-2 du GCR) est invité à procéder à une révision éventuelle de la Résolution UIT-R 1-8 et de la Résolution UIT-R 15-6, conformément au mandat suivant:

- 1 Révision éventuelle de la Résolution UIT-R 1-8 pour ce qui est du § A2.6.2.1.3:
  - 1) concernant les procédures d'adoption et d'approbation à suivre lorsqu'un texte se rapporte à des thèmes intéressant plusieurs commissions d'études et la diffusion des objections soulevées pendant la procédure d'approbation;
  - 2) concernant la nécessité, le cas échéant, de revoir les méthodes de travail de l'UIT-R en ce qui concerne l'adoption et l'approbation des recommandations intéressant plusieurs commissions d'études de l'UIT-R;
  - 3) concernant la nécessité de remédier à toute omission et/ou contradiction qui pourrait être relevée dans les textes existants.
- 2 Le Groupe de travail par correspondance est également invité à étudier la possibilité de transférer la partie pertinente de la Résolution UIT-R 15-6 dans la Résolution UIT-R 1-8, à déterminer s'il y a lieu de fixer une durée maximale du mandat des présidents des groupes de travail de l'UIT-R et à suggérer de supprimer la Résolution UIT-R 15-6. Le Groupe est invité à faire rapport à la prochaine réunion du GCR pour qu'il se prononce en la matière, en tenant compte des discussions de la 28ème réunion du GCR.

Le GC-2 du GCR commencera ses travaux lors de la réunion de 2021 du GCR et soumettra le résultat de ses travaux au GCR à sa réunion de 2022, compte tenu des renseignements figurant au § 3.1.1 du Document [RAG20/1\(Rév.1\) \(Rapport à la vingt-septième réunion du Groupe consultatif des radiocommunications – Révision 1 – Directeur du Bureau des radiocommunications\)](#) et de toute autre proposition soumise au Groupe de travail par correspondance 2 du GCR conformément au mandat décrit ci-dessus.

Les travaux du GC-2 du GCR devraient être menés autant que possible par correspondance, conformément au § A1.3.2.7 de la Résolution UIT-R 1-8.

Le Président du Groupe de travail par correspondance 2 du GCR chargé de la révision éventuelle de la Résolution UIT-R 1-8 (GC-2 du GCR) est Amy Sanders (Courriel: [asanders@ntia.gov](mailto:asanders@ntia.gov)).

Le Vice-Président du Groupe de travail par correspondance 2 du GCR chargé de la révision éventuelle de la Résolution UIT-R 1-8 (GC-2 du GCR) est Alexandre Vassiliev (Courriel: [alexandre.vassiliev@mail.ru](mailto:alexandre.vassiliev@mail.ru)).

Le Groupe doit présenter son rapport 45 jours avant la réunion suivante du GCR en 2022.

D'autres renseignements utiles sur les travaux de ce Groupe de travail par correspondance seront fournis sur la page web du GCR.

---